

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 25 janvier 2012

N/Réf. : CODEP-STR-2012-004394

Scanner SIMSE Diaconat
2 rue Sainte-Elisabeth
67085 STRASBOURG cedex

Objet : Inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 janvier 2012
Scanographie

Référence : INSNP-2012-STR-0452

Docteur,

Dans le cadre de la surveillance des activités nucléaires prévue par la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et notamment son article 4, des inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont réalisé, le 23 janvier 2012, une inspection de la radioprotection dans le cadre des activités de scanographie exercées par votre établissement.

Cette inspection avait pour objectif de faire un bilan sur les actions de radioprotection des patients (dont notamment l'organisation de la physique médicale, les modalités d'élaboration et d'exécution des protocoles de réalisation des examens, les niveaux de référence de doses ainsi que la maintenance et les contrôles qualité des dispositifs médicaux) et les actions de radioprotection des travailleurs (dont notamment l'évaluation des risques, le zonage radiologique, l'analyse des postes de travail ainsi que le suivi médical des travailleurs) mis en œuvre dans votre établissement.

Les inspecteurs notent positivement que le service s'investit grandement dans la réduction des doses aux patients avec des pratiques d'optimisation avancées (adaptation de tous les protocoles d'acquisition, mise en place d'un système de suivi « temps réel » des doses délivrées, utilisation d'un logiciel de reconstruction d'images par méthode itérative,...).

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principales demandes et observations qui en résultent.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information :

Vous avez déclaré aux inspecteurs que la rédaction d'une procédure relative à l'identitovigilance était en cours.

Demande n° B.1 : Vous me transmettez une copie de la procédure approuvée formalisant les pratiques de votre service en matière d'identitovigilance (description des moyens mis en œuvre pour s'assurer de l'identité du patient).

-0-

Vous avez déclaré aux inspecteurs que le prochain contrôle externe de radioprotection sera effectué dans le courant du mois de février 2012.

Demande n° B.2 : Vous me transmettez une copie du rapport de contrôle externe de radioprotection qui sera réalisé dans le courant du mois de février prochain par un organisme agréé.

C. Observations :

- **C.1 : Vous veillerez à assurer la traçabilité des actions notables d'optimisation réalisées par le radiophysicien lorsque ce dernier se rend dans votre service ou lorsqu'il effectue une action à distance.**

-0-

- **C.2 : Vous veillerez à assurer la traçabilité de la validation des contrôles de qualité internes par le radiophysicien.**

-0-

- **C.3 : Je vous invite à apposer une affiche relative à la recherche des états de grossesse dans la salle d'attente en complément de celles présentes dans les cabines de déshabillage.**

-0-

- **C.4 : Vous vous assurerez que l'ensemble des radiologues a bien suivi le module de formation à la radioprotection des patients.**

-0-

- **C.5 : Je vous invite à compléter le tableau de suivi de la formation relative à la radioprotection des travailleurs pour les radiologues.**

-0-

- **C.6 : Vous veillerez à ce que la personne compétente en radioprotection de l'établissement vise les rapports de contrôles internes de radioprotection.**

-0-

- **C.7 : Vous apposerez un pictogramme « radioactif » (trèfle noir sur fond jaune) sur le scanographe afin d'indiquer la présence d'une source de rayonnements ionisants.**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Je vous demande de bien vouloir identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, l'échéance de sa réalisation.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
L'adjoint au chef de la division de Strasbourg

SIGNÉ PAR

Vincent BLANCHARD